

11 septembre 2006 – N° 20 – Edition commune

## Sommaire

- **Les infos du Gouvernement fédéral**
  - > [Le point sur le Fonds social mazout](#)
  - > [Reconnaissance de calamités publiques survenues ces derniers mois](#)
  - > [Application du tiers payant pour l'utilisation d'un passeport diabète par le médecin généraliste](#)
  - > [Adaptations au bien-être des prestations pour incapacité permanente en cas d'accidents du travail](#)
  
- **Les infos du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement de la Région wallonne**
  - > [Gouvernement conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française spécialement consacré au développement des savoirs et des savoirs faire](#)
  
- **Les infos du Gouvernement de la Région wallonne**
  - > [APE Jeunes : plus d'emplois pour plus de jeunes](#)
  
- **Les infos du Parlement européen**
  - > [Extrême droite en Slovaquie](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

## Les infos du Gouvernement fédéral

### > **Le point sur le Fonds social mazout (08.09.06)**

Le Gouvernement, sur proposition de Christian Dupont, Ministre de l'Intégration sociale, et de son collègue à l'énergie a pris connaissance d'une note relative aux recettes, dépenses, réserves et prélèvement du Fonds social Mazout.

Les recettes totales jusqu'en juillet 2006 s'élèvent à 27,59 millions d'euros. Les dépenses, s'élèvent à 15,38 millions d'euros.

En tenant compte du décompte définitif fourni par les services de Christian Dupont Intégration sociale et des avances octroyées par le Fonds social mazout

en 2005-2006, les réserves financières du Fonds, au début de la saison de chauffage 2006-2007, sont estimées à 7,17 millions d'euros.

Sur la base de cette évaluation, on peut conclure que le Fonds social Mazout dispose d'assez de réserves pour fonctionner pendant la saison de chauffage 2006-2007, de façon aussi étendue que pendant la saison de chauffage précédente.

En outre, le Ministre Christian Dupont a obtenu du Gouvernement que la question de la mensualisation du paiement soit examinée d'urgence par le Groupe de travail de coordination de la politique concernée. Ce dernier devra soumettre un rapport au prochain conseil des Ministres et ainsi donner des pistes d'actions à ce sujet au Ministre de l'économie.



Documents disponibles sur :  
<http://www.fondschauffage.be>

Contacts :  
Ermeline Gosselin, Attachée de presse du Ministre Christian Dupont,  
02/790.57.15, [ermeline.gosselin@p-o.be](mailto:ermeline.gosselin@p-o.be).

[Retour au sommaire](#)

## > **Reconnaissance de calamités publiques survenues ces derniers mois (08.09.06)**

Le Conseil des Ministres a approuvé divers projets d'arrêté royal considérant comme calamités publiques certaines pluies intenses et délimitant l'étendue géographique de celles-ci.

Pour ce qui concerne les communes wallonnes ou bruxelloises :

- Les pluies intenses, localement accompagnées de chute de grêlons, survenues le 5 mai 2006 dans les communes de Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Mont-Saint-Guibert et Walhain dans le Brabant wallon ont été reconnues comme calamité.
- Les pluies intenses qui ont touché, le 6 juillet 2006, les communes de Scherpenheuvel-Zichem dans le Brabant flamand et Orp-Jauche dans le Brabant wallon ont été reconnues comme calamité publique.
- Les pluies intenses survenues les 24 et 25 août 2006 dans les communes de Aalter, Assenede, Deinze, De Pinte, Destelbergen, Eeklo, Evergem, Gavere Gent, Geraardsbergen, Herzele, Kaprijke, Knesselare, Kruishoutem, Laarne, Lierde, Lochristi, Lovendegem, Maldegem, Melle, Merelbeke, Moerbeke, Nazareth, Nevele, Ninove, Oosterzele, Oudenaarde, Ronse, Sint-Laureins, Sint-Lievens-Houtem, Sint-Martens-Latem, Waarschoot, Wetteren, Zingem, Zomergem, Zottegem, Zulte, Zwalm, Somme-Leuze, Havelange, Durbuy et Ruiselede ont été reconnues comme calamité.
- La tornade survenue le 18 août 2004 dans les communes de Amel, Florenville et Houffalize a été reconnue comme calamité publique.



Contacts :  
Samuel D'Orazio, Conseiller à l'IEV, 02/548.32.83,

[samuel.dorazio@iev.be](mailto:samuel.dorazio@iev.be).

[Retour au sommaire](#)

### > **Application du tiers payant pour l'utilisation d'un passeport diabète par le médecin généraliste (08.09.06)**

Sur proposition de Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal rendant possible l'application du tiers payant pour la prestation "utilisation d'un passeport diabète par le médecin généraliste. Le projet avait reçu un avis favorable du Comité de l'assurance du Service des soins de santé de l'INAMI.

Pour rappel, le Passeport du Diabète donne droit, sous certaines conditions, au remboursement de consultations de diététique et de podologie.

C'est le médecin qui permet la délivrance d'un passeport diabète pour le patient, au cours d'une consultation médicale. Cela engendre donc un honoraire ad hoc. Désormais, le patient ne devra plus payer directement cet honoraire mais le médecin pourra appliquer le tiers payant et, donc, facturer cet honoraire à la mutualité du patient.



Documents disponibles sur :  
<http://www.passeportdudiabete.be>

Contacts :  
Karim Ibourki, Attaché de presse du Ministre Rudy Demotte,  
02/220.20.38, 0475/53.33.41, [karim.ibourki@minsoc.fed.be](mailto:karim.ibourki@minsoc.fed.be).

[Retour au sommaire](#)

### > **Adaptations au bien-être des prestations pour incapacité permanente en cas d'accidents du travail (08.09.06)**

Le Gouvernement a approuvé un projet d'arrêté royal du Ministre de l'Emploi qui exécute une mesure décidée lors du Conseil des Ministres des 20 et 21 mars 2004 à Ostende où il a été décidé d'adapter au bien-être les allocations sociales dans les divers secteurs de la sécurité sociale.

Le projet d'arrêté royal règle ces adaptations au bien-être des prestations pour incapacité permanente en cas d'accidents du travail, pour l'année 2006.

Dans une première phase, l'allocation de bien-être avait été accordée en septembre 2005 pour les accidents survenus avant le 1er janvier 1998. Il s'agit ici de la deuxième phase : à partir du 1er septembre 2006, une allocation au bien-être est accordée pour les accidents survenus en 1998 et 1999. Cette adaptation s'élève à 2 %.



Contacts :  
Jean-Marc Jalhay, Conseiller à l'IEV, 02/548.32.74,  
[jm.jalhay@iev.be](mailto:jm.jalhay@iev.be).

## **Les infos du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement de la Région wallonne**

### **> Gouvernement conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française spécialement consacré au développement des savoirs et des savoirs faire (07.09.06)**

Les Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française ont consacré une séance conjointe au bilan et au développement du plan stratégique n°2 dédié aux savoirs et aux savoirs faire.

Son but est de donner un coup de fouet aux politiques de l'apprentissage, de la formation, de l'enseignement technique et professionnel, de la recherche ou encore de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Parmi les actions importantes déjà menées dans ce contexte, citons : le placement de 40.000 nouveaux ordinateurs en 3 ans dans les établissements scolaires dans le cadre du programme Cyberécole et Cyberclasse ; la réalisation d'un cadastre complet des équipements d'apprentissage disponibles ; la réforme du Chèque-Formation qui, en ouvrant les plafonds de chèques autorisés pour les indépendants par exemple, renforce considérablement la formation continuée des travailleurs dans les PME et TPE ; le lancement d'un programme de détection de l'analphabétisme et le renforcement de l'offre d'alphabetisation ; le développement du Plan Mobilisateur aux technologies de l'information et de la communication (au total, en 2006, ce sont plus de 304.000 heures de formation qui sont organisées par ces dispositifs).

Pour l'avenir, les grands axes décidés lors de ce gouvernement du 7 septembre concernent :

- Développement du projet Technikid's qui vise à sensibiliser les enfants aux métiers techniques et scientifiques et à leurs débouchés ;
- Valorisation de l'enseignement technique et professionnel via l'ouverture des centres de formation aux élèves et à leurs professeurs ;
- Création par la communauté française d'une vingtaine de Centres de technologies avancées en Région wallonne. Ces structures développées au sein des établissements scolaires seront également accessibles pour la formation des demandeurs d'emplois et des travailleurs ;
- Création d'un site internet de centralisation des offres de stages en entreprises ;
- Création d'une « clause sociale jeune » dans les marchés publics destinées à orienter les possibilités de formation vers les jeunes. Cette clause sociale devrait être généralisée à tous les marchés publics que la Région et la Communauté française subventionnent ;
- Introduction d'une équivalence entre les titres obtenus dans l'enseignement de promotion sociale et ceux de l'apprentissage en alternance ;
- Soutien à l'apprentissage du Néerlandais pour les élèves du qualifiant via des modules de préparation aux bourses d'immersion ;

- Soutien à la recherche par l'octroi de moyens humains. 30 boursiers de plus et 20 projets retenus dans le cadre du First Doctorat Plus (engagement de docteurs sur des sujets intéressant les entreprises).

Toutes ces actions viennent compléter le plan Marshall et le contrat pour l'école et démontrent la complémentarité d'action entre le Gouvernement wallon et la Communauté Française.



Contacts :  
Jennifer Wuilquot, Porte-parole du Gouvernement de la  
Communauté française, 0475.53.68.42

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement wallon

### > APE Jeunes : plus d'emplois pour plus de jeunes

Jean-Claude Marcourt a décidé de lancer un APE (Aide Pour l'Emploi) jeunes. Il libèrera donc un budget de 18.2 millions d'euros en 2007 pour accorder une aide spécifique aux employeurs qui engageront des jeunes de moins de 25 ans sans emploi ou titulaires d'un CESS.

Le principe est simple, aider les PME et/ou Spin off à recruter de jeunes demandeurs d'emplois (par 3 points APE soit un peu moins de 8.000 € au total).

Ah oui mais pour qui ? Les jeunes concernés sont des demandeurs d'emploi inoccupés de moins de 25 ans détenteur au maximum du CESS, quelle que soit la durée d'inoccupation. La durée de l'aide est de 2 ans. Il y aura possibilité de continuer un an si le demandeur d'emploi réside dans une commune à taux de chômage élevé, c'est-à-dire dépassant de 10% la moyenne régionale (en mai 2005, 43 communes dépassaient le seuil qui était de 17,9%). Et pour bien faire, toutes les fonctions sont concernées.

Le budget dégagé serait de 18.250.000 € pour un total de 2.300 primes disponibles !

Cette nouvelle mesure présente de nombreux avantages :

- Simplicité : les seules limites sont l'âge et la qualification du bénéficiaire ; prime à taux unique.
- Autonomie de la Région wallonne : les employeurs peuvent cumuler avec les aides fédérales, ce qui représente au total de sérieux incitants à l'embauche et réduit le coût du travail.
- Compensation à l'effet discriminatoire de certaines aides : les jeunes se plaignent souvent que les employeurs préfèrent recruter des chômeurs de longue durée pour bénéficier de l'Activa les conduisant ainsi à attendre passivement la fin du stage d'attente. La prime wallonne concerne tout jeune dès sa sortie de l'école !

La mesure devrait être mise en oeuvre dès la rentrée 2007, après réception de l'avis des partenaires sociaux.

Saviez-vous que l'APE marchand est lui déjà d'application ?

Pour y accéder, l'employeur doit introduire une demande via formulaire électronique sur le site de l'administration <http://emploi.wallonie.be> . Dès que le dossier est complet, l'inspection rendra une petite visite au demandeur. Celle-ci vérifiera la pertinence de la demande et si le poste à pourvoir répond bien aux conditions du décret. Viendra ensuite la proposition d'avis émise par l'administration et enfin, la signature Ministre. Si le dossier est en ordre dès l'introduction de la demande, l'obtention de l'accord arrivera dans les 6 mois.



Documents disponibles sur :  
<http://emploi.wallonie.be>.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement européen

### > Extrême droite en Slovaquie (04.09.06)

En juillet dernier, Marc Tarabella faisait déjà part de son inquiétude par rapport à la coalition réalisée par le parti vainqueur des élections en Slovaquie, le SD-SMER avec le parti d'extrême droite, le SNS.

Sa crainte quant à cette coalition se confirme. En effet, des événements récents nous montrent que des membres de la minorité hongroise sont victimes de violence parce qu'ils s'expriment dans leur langue.

Le leader du parti d'extrême droite, Jan Slota n'hésite pas à tenir des discours xénophobes et nationalistes. Il est inadmissible que le Premier ministre, Robert Fico, à la base membre d'un parti qui se veut démocrate, accepte de collaborer avec un parti d'extrême droite. Accepter cette situation de répression et ces propos racistes sans réagir revient en d'autres termes à soutenir les propos émis par son collègue. Cette situation ne devrait plus pouvoir exister et c'est notre rôle à tous de s'élever devant de telles situations et de tels propos xénophobes.

C'est pour cette raison que Marc Tarabella, Député européen, est une nouvelle fois intervenu au Parlement européen ce 4 septembre.

[Retour au sommaire](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).